

## Réunion du lundi 28 avril 2014 à 18 heures 30

PRESENTS : Mesdames BATENS, BAXTER, DELVORDRE MOLLIS, REVEL, TAVERA. Messieurs BARDOC, BOTTANI, DARBELET, DELVORDRE, GALZY, GARREC, PALAY & PERRIER.

Absente excusée : Mme BEURNE représentée par une procuration donnée à Mme MOLLIS

- : - : - : - : - : - : - : - : - : -

**COMPTES 2013** : Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat des comptes pour l'exercice 2013

### Budget général

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	66 193,50 €	802 055,20 €	868 248,70 €
Dépenses	536 275,79 €	696 251,27 €	1 232 527,06 €
Excédent		105 803,93 €	
Déficit	- 470 082,29 €		- 364 278,36 €
Reports de l'exercice 2012	305 100,83 €	50 710,47 €	355 811,30 €
<b>Résultat au 31/12/2013</b>	<b>- 164 981,46 €</b>	<b>156 514,40 €</b>	<b>- 8 467,06 €</b>

Le déficit final (8 466,79 Euros) est reporté en dépenses d'investissement du budget 2014. Le compte administratif 2013 est voté à l'unanimité

### Budget Eau et assainissement

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	90 321,95 €	232 727,38 €	323 049,33 €
Dépenses	41 630,11 €	247 638,92 €	289 269,03 €
Excédent	48 691,84 €		48 691,84 €
Déficit		- 14 911,54 €	- 14 911,54 €
Reports de l'exercice 2012	37 569,43 €	86 323,59 €	123 893,02 €
<b>Résultat au 31/12/2013</b>	<b>86 261,27 €</b>	<b>71 412,05 €</b>	<b>157 673,32 €</b>

Les excédents au 31 décembre seront reportés sur le budget 2014, tant sur la section de fonctionnement que sur celle d'investissement. Le compte administratif 2013 pour le service eau et assainissement est voté à l'unanimité

### Budget lotissement

	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	397 320,00 €	454 233,63 €	851 553,63 €
Dépenses	56 913,63 €	454 233,63 €	511 147,26 €
Excédent	340 406,37 €	- €	340 406,37 €
Résultat de l'exercice 2012	- 1 207 722,07 €	1 010 418,60 €	- 197 303,47 €
<b>Résultat au 31/12/2013</b>	<b>- 867 315,70 €</b>	<b>1 010 418,60 €</b>	<b>143 102,90 €</b>

Les dépenses pour la viabilisation des derniers lots sont terminées, le budget du lotissement affiche désormais un solde positif. Il reste trois terrains, le conseil municipal doit se déterminer pour savoir si ces lots sont mis en vente et si oui à quel prix. Il serait souhaitable, si la décision de vendre ces lots est prise, de réaliser ces ventes courant 2014 pour solder définitivement ce budget et reverser l'excédent au budget général de la Commune. Le compte administratif du lotissement Campchestève est approuvé à l'unanimité

**Comptes de gestion 2013** : Les comptes de gestions pour l'exercice 2013, établis par le Receveur Municipal (Trésorerie de Remoullins) reprennent les mêmes chiffres que ceux énoncés dans les comptes administratifs ci-dessus.

## BUDGETS 2014 :

Le budget général s'équilibre à la somme globale de **1 322 124 €uros**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses	830 099 €		830 099 €
Recettes	830 099 €		830 099 €
<b>Investissement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses	483 558 €	8 467 €	492 025 €
Recettes	492 025 €		492 025 €

Le budget 2014 est approuvé par douze voix pour et trois abstentions.

Le budget pour le service eau et assainissement s'équilibre à la somme globale de **528 759 €uros**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses	311 312 €		311 312 €
Recettes	239 900 €	71 412 €	311 312 €
<b>Investissement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses	217 447 €		217 447 €
Recettes	131 186 €	86 261 €	217 447 €

Le budget du service eau et assainissement est approuvé à l'unanimité

Le budget du lotissement s'équilibre à la somme de **2 027 734, 30 €uros**

<b>Fonctionnement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses	1 160 418,60 €		1 160 418,60 €
Recettes	150 000 €	1 010 418,60 €	1 160 418,60 €
<b>Investissement</b>	<b>Propositions</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total Section</b>
Dépenses		867 315,70 €	867 315,70 €
Recettes	867 315,70 €		867 315,70 €

Adopté à l'unanimité

Augmentation du taux des taxes : Le Conseil Municipal par douze voix pour et trois voix contre approuve l'augmentation des taux d'imposition des taxes d'habitation, qui passe à 9,93% et de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui passe à 15,32% en 2014. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé à 57,41%.

L'augmentation des impôts est une nécessité pour pouvoir équilibrer le budget 2014 malgré les restrictions faites dans les dépenses.

Demande aide aménagement RD 3 RD 112 : Le conseil municipal à l'unanimité confirme son accord pour la poursuite de l'étude de l'aménagement des RD3 et RD12 dans la traversée du village, en co-maitrise d'ouvrage avec les services du Conseil Général, et sollicite l'aide financière du Département et de la Région pour le financement des travaux.

Délégation au maire pour la durée du mandat : Monsieur le Maire expose que l'article L 2122-22 du CGCT autorise le maire, sur délégation du conseil municipal, à exercer certaines attributions, missions et compétences. Dans le but de faciliter la bonne marche de la commune, le conseil municipal par douze voix pour et trois abstentions autorise Monsieur le Maire à exercer pour la durée du mandat municipal, les attributions prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et définit les cas dans lesquels Monsieur le Maire est autorisé à intervenir en justice dans les domaines d'intervention prévus au Code Général des collectivités Territoriales.

**Indemnités de fonction :** Le conseil municipal par douze voix pour et trois abstentions fixe à

- **37%** de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction attribuée au Maire pour la durée du mandat
- **16.50%** de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction attribuée aux adjoints
- **6%** de l'indice brut 1015 l'indemnité de fonction attribuée à la conseillère municipale titulaire d'une délégation aux finances. Cette indemnité est déduite de l'indemnité maximale pouvant être attribuées au Maire (43% de l'indice brut 1015)

**Délégation générale donnée au maire :** Le conseil municipal par douze voix pour et trois abstentions, autorise Monsieur le Maire à exercer pour la durée du mandat municipal, les attributions missions et compétences prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délégués aux syndicats intercommunaux :** Sont élus pour représenter la commune aux divers syndicats :

**Syndicat du Collège de Remoulins :**

**Délégués titulaires:** Marie BATENS et Isabelle DELVORDRE (12 voix) - Philippe DARBELET obtient 3 voix.

**Délégué suppléant :** Stéphane PALAY (12 voix)

**SIVU du massif du Gardon :**

**Délégués titulaires :** Claude BOTTANI et Alain DELVORDRE (12 voix) - Mireille TAVERA obtient 3 voix.

**Délégués suppléants :** - Benoit Garrec et– Michel GALZY (12 voix)

**Syndicat Mixte d'Electricité du Gard :**

**Délégués titulaires :** Etienne BAXTER et Maurice BARDOC (12 voix) - Bernard PERRIER obtient 3 voix

**Délégués suppléants :** Benoit GARREC et Stéphane PALAY (12 voix)

**Syndicat Mixte des Gorges du Gardon :**

**Délégués titulaires :** Benoit GARREC et Claude BOTTANI (12voix) - Mireille TAVERA obtient 3 voix.

**Délégués suppléants :** Marie BATENS et Stéphane PALAY (12 voix)

**Syndicat Intercommunal de protection des rives du Bas Gardon :**

**Délégués titulaires :** Stéphane PALAY et Etienne BAXTER (12voix) – Mireille TAVERA obtient 3 voix.

**Délégué suppléant :** Claude BOTTANI (12 voix)

**Délégués à la Communauté de communes pour le SICTOMU :**

**Titulaire :** Maurice BARDOC (12 voix) - Bernard PERRIER obtient 3 voix

**Suppléants :** Stéphane PALAY et Benoit GARREC (12 voix)

**Délégués au SCOT :**

**Titulaire :** Stéphane PALAY 512 Voix) – Philippe DARBELET obtient 3 voix

**Suppléante :** Marie BATENS (12 voix)

**Délégués à la CLET de la Communauté de Commune :**

**Titulaire :** CLET : Marie BATENS (12 voix) - Philippe DARBELET obtient 3 voix

**Suppléant :** Benoit GARREC

**Demande subvention appareils télésecurité :** Le conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention attribuée pour l'acquisition d'appareils de télésecurité mis à la disposition des personnes âgées ou dépendantes par l'association d'aide à domicile « Présence 30 ».

**Droit de Prémption Urbain sur le PLU :** Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instituer le droit de préemption urbain sur la totalité des zones urbaines (U) et d'urbanisation future (AU) délimitées par le plan local d'urbanisme ; le périmètre d'application du droit de préemption urbain sera annexé au

PLU conformément à l'article R. 123-13 (4°) du code de l'urbanisme ;

**Augmentation du temps de travail adjoint administratif :** Le Conseil Municipal a l'unanimité décide de porter à temps complet, à compter du 1er juin 2014, le temps de travail de Mademoiselle Stéphanie REMEZY, recrutée en qualité d'Adjoint Administratif stagiaire au 1er novembre 2013.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Monsieur DARBELET demande quelles sont les orientations du conseil municipal au sujet du projet de la nouvelle école :** Monsieur PALAY répond que cette construction sera impossible car après avoir pris contact avec la Préfecture il lui a été confirmé que les subventions demandées ne seraient pas attribuées dans les proportions prévues d'une part, et que les services de l'Etat ont incité les élus à beaucoup de prudence quant à l'engagement d'une telle dépense au vu de la situation financière de la Commune d'autre part. Des études sont faites pour des aménagements dans l'école actuelle, dans un premier temps. Puis dans un deuxième temps un plan de réfection par tranches sera mis en place.

**Monsieur Darbelet souhaite savoir si la Commune envisage d'acquérir le terrain Gaillard, rue de la paille:** Monsieur PALAY répond que des contacts ont été pris avec la Préfecture (les élus ont d'ailleurs rendez-vous le mardi 29 avril) et avec le SM du Massif du Gardon qui a déjà fait une étude sur le stationnement à Collias. Le plus gros problème est de trouver le financement pour acheter cette propriété, la commune étant déjà lourdement endettée.

**Concernant la concertation** promise lors de la campagne électorale, Monsieur le Maire fait remarquer que l'équipe en place n'est élue que depuis un mois, qu'elle a du prendre connaissance de tous les dossiers, prendre contact avec tous les services de l'Etat, du Conseil Général et autres (SDEI, ONF ....) et que la concertation sera mise en place dès que l'organisation des services sera terminée.

**Quartier des arvigians :** Les élus ont rencontré sur place les services de la DDTM, ainsi que le Cabinet CEREG qui suit les études hydrauliques. Il semble que le projet actuel doive être revu pour tenir compte des risques hydrauliques liés à un épisode pluvieux tel que celui de 2002.

**Salle de réunion :** Les élus d'opposition demandent qu'une salle de l'ancienne mairie soit mise à leur disposition pour leurs réunions.

**Délégations :** Monsieur le Maire informe le conseil municipal des délégations qu'il a données aux adjoints et à Mme Batens, conseillère municipale déléguée aux finances et à l'urbanisme.

**La séance est levée à 20 heures 20**